



Séminaire Descriptif et Exigences

Enseignant-e : C. Bovet, po
N° : 5375
Titre du séminaire : Mesures et sanctions en droit économique

Maîtrises concernées : MD, MDE, MDIE, MDP, MDCP
Semestre : automne 2023

Descriptif du séminaire : L'affaire *Credit Suisse* a mis sur le devant de la scène médiatique une thématique discutée à de nombreuses reprises sur les plans académique et pratique, à savoir faut-il prévoir un régime de sanctions personnelles à l'encontre des dirigeants qui violeraient des prescriptions bancaires ou financières ? En réalité, cette problématique s'inscrit dans un cadre beaucoup plus large puisque, par exemple, le droit de la concurrence et la régulation des communications électroniques connaissent déjà des mécanismes de sanctions administratives. De même, la question de l'application de la CEDH à celles-ci comme aux mesures ordonnées par la FINMA a été soulevée à plusieurs reprises. La coexistence de mesures/sanctions de droit administratif avec celles prévues par le droit pénal fait aussi partie des divers aspects abordés par le législateur. Enfin, les sanctions économiques internationales alimentent une réflexion tant sur le fond (p.ex. blocages d'avoirs et leurs effets juridiques) que du point de vue procédural (p.ex. voies de recours).

Exigences :

- a) La fréquentation de votre séminaire exige-t-elle des prérequis ? Non
- b) Les étudiants sont-ils convoqués avant le début du semestre ? Non
- c) Existe-il une liste de sujets ? Oui
 - Si oui : Les étudiant-es peuvent proposer des sujets, mais ceux-ci doivent se situer entièrement et précisément dans le cadre défini par le thème du séminaire. En principe, l'attribution des sujets se fait sur une base volontaire. Si plusieurs étudiants sont intéressés par le même sujet, il n'est pas exclu que, selon les circonstances, l'on trouve une solution (p. ex. examen d'un thème en droit privé pour l'un et en droit public pour l'autre). Autrement, il appartiendra aux étudiants concernés d'opter pour un autre sujet. En cas de « conflit », un tirage au sort peut en outre être envisagé.
- d) Quelles sont les diverses étapes et délais de reddition ?
Plusieurs étapes de reddition pour le mémoire sont prévues pour ce séminaire (plan général, plan détaillé, première version notamment). Le calendrier sera fixé et précisé avec les dates exactes au regard du plan d'études 2023-2024
- e) Prévoyez-vous la possibilité pour les étudiants d'obtenir la lecture préliminaire d'une première version, avec des commentaires ? Oui

Les règles formelles, notamment celles sur le plagiat, s'appliquent aussi au projet de mémoire. En outre, la qualité du projet de mémoire est prise en compte dans l'évaluation.

f) Pour participer au séminaire, la connaissance passive d'une langue étrangère est-elle nécessaire ? Oui

- Si oui, laquelle ou lesquelles ? : anglais (il est incidemment rappelé que l'allemand n'est pas une langue étrangère, mais une langue nationale suisse ; au regard du thème du séminaire, il est clairement attendu des étudiants qu'ils soient capables de mener des recherches complètes dans cette langue en droit suisse).

g) Des intervenants externes participent-ils à votre séminaire ? Oui

h) Modalités d'évaluation (par ex. participation = 1 point / oral = 1 point / écrit = 4 points) :
Mémoire : 2/3 de la note ; Présentation orale : 1/6 de la note ; Participation : 1/6 de la note (la participation comprend l'assiduité, la ponctualité ainsi qu'une véritable interaction avec les intervenants). Cette allocation peut être modulée et est principalement indicative, étant précisé que seule la note finale globale sera communiquée.

Autres commentaires : une séance d'une demi-journée à l'extérieur de l'Université pourrait être organisée pour la présentation orale des travaux finaux et leur discussion.